

LAETARE 2011

PROGRAMME DES SOUMONCES

VENDREDI 1^{er} AVRIL 2011

18H30 : Rendez-vous au ''BOSQUET''

19H30 : Départ pour ''Le BASILIC''

19H45 : '' Le BASILIC''

20H45 : départ vers le Club House du TENNIS

21H00 : Club House du TENNIS

22H00 : Buvette du VOLLEY

23H15 : ''La BRASSERIE''

00H15 : ''La sœur de Be''

01H15 : Café ''Chez Be''

FROIDCHAPELLE - LÆTARE du 03/04/2011

<u>ORDRE DU CORTEGE :</u>	<u>PROGRAMME DE LA JOURNEE :</u>																		
<ol style="list-style-type: none">1. Groupe Jacky Debande2. Musique Debande - Masson3. Groupe Christian Masson4. Groupe Les Paysans (Jean-Luc Moreau)5. Musique Paysans - Jeunesse6. Jeunesse de Froidchapelle7. Groupe Les Longs Fjëus8. Musique des Longs Fjëus9. Jeunesse de Vergnies10. Groupe Bernard Callens de Frasnes11. Jeunesse de Fourbechies12. Musique Fourbechies - Demat13. Groupe Guy Demat14. Groupe Marc et Céline Pestieau15. Musique Pestieau - Bambocheurs16. Groupe Les Bambocheurs (Laurence Staffe)17. Groupe Vincent DeVleeschauwer18. Musique DeVleeschauwer - Wibou19. La Bande à Jojo (Joël Wibou)20. Groupe L'Accueil + tambours21. Gilles de Froidchapelle22. Musique des Gilles	<p>06h00 : Réveil par les tambours. 10h15 : Rassemblement des <u>groupes locaux</u> au « BASILIC ». 10h45 : Départ en cortège vers la Grand place, la rue du Moulin puis le Hall Omnisports. 11h30 : Réception des groupes locaux au Hall Omnisports par les Autorités Communales. 13h30 : Fermeture du parcours à toute circulation non dûment autorisée par les organisateurs ou la police. Détournements signalés. 14h00 : Rassemblement des groupes, quartier de la gare. 14h15 : Formation du cortège Rue de la Station et Rue de Virelles, en respectant l'ordre repris ci-contre et en se référant aux plaquettes numérotées placées en bordure de route.</p> <p>!! 14h30 précises : Départ du cortège !!</p> <p>+/-16h00 à 17h00 : Défilé des groupes sur la grand place avec deux passages devant la Maison Communale. 20h30 : 2^{ème} départ salle Omnisports suivant l'ordre initial, chars exclus ; direction Ecole du Crochet, Garage Mellaerts vers l'Eglise, Ruelle de la cure. 20h50 : Rondeau Final, 21h00 : Feu d'artifice ! 23h00 : Remise des prix aux groupes locaux à la salle des fêtes. Dès 20h00 : Animation musicale au Hall Omnisports.</p>																		
<p><u>COMMANDANT à CHEVAL :</u> Gérard JEANMENNE</p> <p><u>COMMANDANTS :</u></p> <table><tr><td>1 ⇨ 3</td><td>: Eddy Fromont</td></tr><tr><td>4 ⇨ 5</td><td>: Marc D'Hulster</td></tr><tr><td>5 ⇨ 6</td><td>: Daniel Hoët</td></tr><tr><td>7 ⇨ 8</td><td>: Claudy Devallée</td></tr><tr><td>9 ⇨ 10</td><td>: Pascal Paternotte</td></tr><tr><td>11 ⇨ 13</td><td>: Paul Fromont</td></tr><tr><td>14 ⇨ 16</td><td>: Vincent Graindorge</td></tr><tr><td>17 ⇨ 19</td><td>: Frédéric et Romain Lepère</td></tr><tr><td>20 ⇨ 22</td><td>: Léo Mahy</td></tr></table>	1 ⇨ 3	: Eddy Fromont	4 ⇨ 5	: Marc D'Hulster	5 ⇨ 6	: Daniel Hoët	7 ⇨ 8	: Claudy Devallée	9 ⇨ 10	: Pascal Paternotte	11 ⇨ 13	: Paul Fromont	14 ⇨ 16	: Vincent Graindorge	17 ⇨ 19	: Frédéric et Romain Lepère	20 ⇨ 22	: Léo Mahy	<p><u>LES GARDES :</u></p> <p><u>Médecins</u> : Dr LASK Roger 071/ 64.41.80 Rue de Senzeilles 48 5630 CERFONTAINE Dr MAES Vincent 071/ 58.91.81 Rue Tonglet 14 6500 BEAUMONT</p> <p><u>Pharmacies</u> : THONNART Christian 071/ 58.81.90 Rue Madame 4 6500 BEAUMONT MONIN François 060/ 51.10.58 Rue de Beauwelz 1 6590 MOMIGNIES</p> <p>Ambulance et Pompiers : 100</p> <p>Police : 101</p> <p>Appel d'urgence à partir d'un GSM : 112</p>
1 ⇨ 3	: Eddy Fromont																		
4 ⇨ 5	: Marc D'Hulster																		
5 ⇨ 6	: Daniel Hoët																		
7 ⇨ 8	: Claudy Devallée																		
9 ⇨ 10	: Pascal Paternotte																		
11 ⇨ 13	: Paul Fromont																		
14 ⇨ 16	: Vincent Graindorge																		
17 ⇨ 19	: Frédéric et Romain Lepère																		
20 ⇨ 22	: Léo Mahy																		

- NB :
1. Les groupes qui troubleraient le bon déroulement des festivités, tireraient des feux d'artifice etc.... seraient écartés du cortège par les organisateurs, les commandants et/ou la police.
 2. Le COMITE ORGANISATEUR est couvert en « Responsabilité Civile » pour les festivités organisées à l'occasion du lætare.
 3. Cette assurance intervenant uniquement si la responsabilité des organisateurs est engagée, les GROUPES sont tenus à se couvrir également par une assurance.